

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 décembre 2014

DÉLIMITATION DES RÉGIONS ET MODIFICATION DU CALENDRIER ÉLECTORAL - (N° 2412)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL37

présenté par
M. Da Silva, rapporteur

ARTICLE 2

À la fin de l'alinéa 10, substituer au mot : « prévoyant », le mot : « comportant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.